

Dernière mise à jour le 21 octobre 2025

Alerte de l'Urssaf : usurpation d'identité de la Police nationale dans des mails frauduleux

L'Urssaf met en garde les employeurs contre une campagne d'escroquerie en ligne. Depuis juin 2025, de faux courriels se réclamant de la Police nationale ou de la justice visent à obtenir des informations sensibles et des transferts de fonds.

Sommaire

- Alerte officielle de l'Urssaf
- Mails imitant les services officiels
- Conduite à tenir en cas de réception d'un mail suspect
- Vigilance constante recommandée

Alerte officielle de l'Urssaf

Sur son site, l'Urssaf informe les entreprises et les experts-comptables de la diffusion de **mails frauduleux** prétendant provenir de **commissaires de la Police nationale** ou de **magistrats**.

Ces messages, au prétexte d'une **enquête pour blanchiment d'argent**, demandent la **transmission de documents confidentiels** tels que le **Kbis**, les **pièces d'identité des dirigeants**, le **RIB** ou encore les **relevés bancaires** et peuvent aller jusqu'à exiger le **virement de sommes sur un compte séquestre**.

L'Urssaf appelle à la **plus grande vigilance** : il s'agit d'une **usurpation d'identité** orchestrée pour détourner des fonds ou souscrire frauduleusement des crédits au nom des sociétés ciblées.

Mails imitant les services officiels

Ces courriels frauduleux utilisent des procédés particulièrement trompeurs :

- l'adresse d'expéditeur se termine par **@interieur.gouv.fr**, **@justice.gouv.fr** ou **@justice.fr**,
- le message reproduit la **présentation graphique des services ministériels**, avec des intitulés proches mais inexacts,
- la signature mentionne de **véritables commissaires ou magistrats** actuellement en fonction,
- les escrocs peuvent même **répondre au téléphone** en se présentant comme les agents cités dans le mail.

Selon les signalements reçus, certains courriels ont déjà permis à des fraudeurs de **recupérer des documents d'entreprise** et de **contracter des crédits** sous une fausse identité.

Conduite à tenir en cas de réception d'un mail suspect

L'Urssaf relaie les recommandations des autorités :

- **Ne pas répondre et ne transmettre aucun document** ;
- **Transférer le courriel frauduleux** à l'adresse officielle suivante : **dnpj-sirasco-financier@interieur.gouv.fr**,
- En cas de préjudice (documents transmis, crédits souscrits, fonds détournés), **déposer plainte** auprès du **commissariat** ou

de la gendarmerie, en joignant une copie du message et tous les éléments techniques collectés.

Vigilance constante recommandée

L'Urssaf rappelle que **les services de l'État ne sollicitent jamais de pièces confidentielles ni de transferts d'argent par mail**. Toute demande inhabituelle ou menaçante doit être vérifiée avant toute action.